



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le **dossier d'inscription** aux services périscolaires pour l'année scolaire 2022/2023. Il est composé au recto d'une fiche famille et au verso d'une fiche enfant. Il vous faut remplir **un dossier par enfant**.

Ce dossier vous permet d'inscrire vos enfants aux différents services.

Merci de retourner le dossier avant le 14 août 2022,

en mairie (boîte aux lettres), ou directement au service Périscolaire avant les vacances.

Pour les accueils périscolaires (matin et soir), il n'est pas utile de réserver à l'avance, simplement d'en informer votre enfant (pour les grands) ou l'enseignant ou l'ATSEM (pour les petits) afin d'orienter votre enfant vers la sortie, vers le bus ou bien vers l'accueil périscolaire après la classe.

Pour la restauration scolaire, cette année, dans le cadre de la politique de lutte contre le gaspillage alimentaire, **la réservation des repas via le portail famille est obligatoire au moins 15 jours à l'avance**. Tout repas non réservé sera majoré de 1 euro. Vous pouvez annuler un repas jusqu'à 3 jours avant (sans justificatif, via le portail), et au-delà avec **justificatif** (par mail ou téléphone). Les repas non annulés seront facturés. **Les réservations pour la rentrée scolaire doivent être faites avant 22 août**.

Pour le centre de loisirs des mercredis, comme l'année précédente, il vous faut réserver les mercredis par cycle (de vacances à vacances) pour la durée du cycle, à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas. Vous pouvez réserver seulement les mercredis dont vous avez besoin avec la formule qui vous convient. La réservation cycle 1 (septembre / octobre) devra être faite **avant le 22 août**.

Le règlement intérieur est disponible en ligne sur le portail famille et le site de la mairie, sur la page du service périscolaire.

L'inscription au service ne fait pas office de réservation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Théo LEGAY
Directeur

Mathieu PIEYRE
Directeur adjoint



Notice : Comment réserver sur le portail

Sur le portail famille, vous disposez de deux méthodes pour réserver (ou demander une absence).

Réservation / demande d'absence occasionnelle

Dans le menu « espace famille » puis « activités », vous visualisez le planning des activités auxquelles votre enfant est inscrit. Il suffit de cliquer sur la journée concernée pour demander une réservation (ou une absence si la journée est déjà réservée).

Planning / Liste

Cliquer sur les cases du planning pour faire vos demandes.

3 — 9 juin 2019

Mois Semaine Semaine 5J Jour

lun. 3/6	mar. 4/6	mer. 5/6	jeu. 6/6	ven. 7/6
Repas Agent municipal 11:30 - 13:30 Réservé	Repas Agent municipal 11:30 - 13:30 Réservé	Repas Agent municipal 11:30 - 13:30 Non réservé	Repas Agent municipal 11:30 - 13:30 Réservé	Repas Agent municipal 11:30 - 13:30 Réservé

Faire une demande sur une longue période

Rafraîchir

Réservations Absences

Enfants

PIEYRE Mathieu

Réservation / demande d'absence sur une période

Dans le menu « espace famille » puis « activités » se trouvent deux boutons pour faire une demande sur une période donnée.

Faire une demande sur une longue période

Réservations Absences

Accueil / Espace famille / Activités / Réservation d'activité

1. Sélectionnez un enfant

Enfants: PIEYRE Mathieu

2. Sélectionnez une activité

Activités: Repas Agent municipal (Groupe Scolaire des Volcans) du 06/07/2018 au 05/07/2019

3. Réservez

Contraintes - Les dates de réservation doivent être comprises dans la période de l'inscription (du 06/07/2018 au 05/07/2019)

Du: 07/06/2019

Au: 07/06/2019

- lundi (11:30 - 13:30)
- mardi (11:30 - 13:30)
- mercredi (11:30 - 13:30)
- jeudi (11:30 - 13:30)
- vendredi (11:30 - 13:30)

Ainsi vous pouvez, pour chaque enfant, faire une réservation sur une période donnée (sur l'année complète, sur un mois...). Rien ne vous empêchera d'apporter des modifications plus tard suivant les conditions prévues (voir règlement intérieur).